

RÉTRAITES : VERS UN RÉGIME UNIVERSEL



EXIGEONS LE RETRAIT DÉFINITIF DE CE PROJET !

La preuve est faite que ce projet funeste est générateur d'insécurité sociale, de paupérisation et d'incertitudes considérables. Il faut en obtenir le retrait définitif !!! Et c'est possible ! Les travailleurs belges ont obtenu, en mai 2018, le retrait du projet de retraite « à points », qu'ils avaient très pertinemment surnommée « la retraite-tombola »...

**ENSEMBLE, IL NE FAUT RIEN LÂCHER
ET NOUS SERONS PLUS FORTS.**

Gilets Jaunes du Pays de Meaux



Un hold-up sur nos retraites est organisé par le gouvernement Macron. Exigeons ensemble le retrait définitif de ce projet calamiteux et dangereux !

Le lundi 6 janvier, le ministre des Relations avec le Parlement, Marc Fesneau, a lâché une petite bombe sur Sud Radio : **le projet de loi sur la réforme des retraites est déjà rédigé et envoyé au Conseil d'État.** Leur projet est donc bien « bouclé » !

Jeudi 9 janvier au soir, sous la pression du mécontentement populaire persistant, le gouvernement livre les principes généraux de son projet : une durée de cotisation sur toute la carrière professionnelle (ce qui fera déjà mécaniquement baisser les retraites, par rapport aux 25 « meilleures années »), un système d'acquisition de points de retraite, un « âge-pivot » fixé à 64 ans... et un impératif d'équilibre financier du futur système.

giletsjaunespaysdemeaux@gmail.com

//TAPAGE-INFO.FR

UNE PSEUDO-RÉFORME VOLONTAIREMENT OPAQUE...

Car de nombreuses et angoissantes questions se posent. En voici quelques-unes :

> **Quelles seront les principes de fonctionnement de ce système « à points » ?** Et que deviendra, par exemple, le système des cotisations réparties entre salariés et employeurs ?

> **A qui seront confiées les cotisations collectées par la future Caisse Nationale de retraite ?** Aux Fonds de Pension ? Au géant américain « Black Rock », dont les dirigeants ont leurs entrées chez Macron ? Seront-elles placées sur les marchés boursiers ? Seront-elles indexées et comment ?... Et surtout, avec quelles garanties pour les cotisants sur le long terme ?

> **Pourra-t-on déterminer le montant de sa future retraite,** comme on peut le faire dans le système actuel ? Il semble que non !
- Rien n'est dit sur la prise en compte de la pénibilité...

UNE PSEUDO-RÉFORME SPOLIATRICE...

Ce gouvernement, adossé au système financier, a la ferme intention d'**appliquer les Directives dictées par la Commission Européenne et de détruire totalement notre système de retraite par répartition, au profit exclusif des milieux financiers.**

Partout où ce système est imposé, les montants des retraites a diminué et l'âge-pivot a reculé. Comme en Allemagne, où les retraites ont baissé de 10 % par rapport aux salaires. Et où 2,7 millions des plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté (deux fois ½ plus qu'en France !).

Ou comme en Suède, où les travailleurs doivent bosser jusqu'à 68,5 ans, pour toucher le montant qu'ils avaient avant la réforme, à 65 ans.

Ce système « à points » favorise aussi les assurances privées. Comme les retraites sont plus basses et que les travailleurs ne savent que très peu de temps avant leur retraite le montant de celle-ci, ils sont contraints (quand ils le peuvent financièrement !) à prendre une assurance individuelle, afin de pallier les mauvaises surprises...

Il n'est pas rare, non plus, que des retraités soient dans l'obligation de travailler dans des « petits boulots », jusqu'à un âge avancé pour (sur)vivre, afin de compléter des retraites devenues trop faibles !



NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES ACTUEL FONCTIONNE BIEN !

Notre système de retraites actuel fonctionne bien et beaucoup de pays nous l'envient... Des ajustements sont vraisemblablement nécessaires et envisageables, mais sans le démolir de fond en comble, comme le veulent les Macroniens !

Alors que l'équipe Macron nous parle de la « nécessité d'équilibrer les comptes » (!) le Conseil d'Orientation des Retraites dit que les finances des Caisses de Retraite sont à l'équilibre. Bien mieux encore : une réserve de 137 milliards d'euros (chiffre 2017) a été constituée par les Caisses de Retraite Complémentaires.

Qui veut faire main basse sur ce pactole ? Cet argent appartient aux salariés actuels et futurs qui les ont constituées, par leurs cotisations et celles des entreprises, précisément dans le but d'anticiper les évolutions démographiques !